

N° 5
5 AOÛT
1999

Page 1
à 28

L **BO**

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NUMÉRO
HORS-SÉRIE

● PROGRAMMES DES LYCÉES

VOLUME 1

SOMMAIRE

PROGRAMMES DES LYCÉES

- 3 Programmes de la classe de seconde générale et technologique applicables à la rentrée 1999
A. du 28-7-1999 JO du 3-8-1999 (NOR : MENE9901623A)
Annexe 1
- 4 Éducation civique juridique et sociale (nouvel enseignement)
- 8 Arts : domaine danse - enseignement de détermination et option facultative (nouvel enseignement)
Annexe 2
- 11 Physique-chimie (allègements)
- 13 Mathématiques (allègements)
- 14 Sciences de la vie et de la Terre (allègements)
- 15 Sciences économiques et sociales (nouveau programme)
Annexe 3
- 17 Histoire-géographie (allègements)
Annexe 4
- 18 Sciences et techniques médico-sociales (allègements)
- 20 Sciences et techniques biologiques et paramédicales (allègements)
Annexe 5
- 24 Technique des sciences physiques (allègements)
- 25 Programme d'histoire-géographie du cycle terminal - séries générales
A. du 28-7-1999 JO du 3-8-1999 (NOR : MENE9901624A) (allègements)
- 27 Programme d'histoire-géographie du cycle terminal - série STT
A. du 28-7-1999 JO du 3-8-1999 (NOR : MENE9901625A) (allègements)

Pour l'année scolaire 1999-2000

- Les programmes des enseignements de français, des langues vivantes, des langues anciennes, des enseignements artistiques, de productique, de technologie des systèmes automatisés, d'informatique et électronique en sciences physiques, de création design, de culture design ne sont pas modifiés.

- Les programmes des enseignements d'éducation physique et sportive seront publiés ultérieurement.

- Pour l'enseignement d'informatique de gestion et de communication, il convient d'appliquer le programme de l'option sciences et technologies tertiaires.



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris - Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célesin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications,

110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.

● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

● Le numéro : 15 F - 2,29 € ● Abonnement annuel : 485 F - 73,94 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie nationale - 9 010 199

PROGRAMMES DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

APPLICABLES À LA RENTRÉE 1999

A. du 28-7-1999 ; JO du 3-8-1999

NOR : MENE9901623A

RLR : 524-5 ; 524-9

Vu L. d'orient. n° 89-486 du 10-7-1989 mod. ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 ; A. du 18-3-1999 ; A. du 10-7-1992 mod. ; A. du 14-6-1995 ; N.S. n° 94-296 du 1-12-1994 ; N.S. n° 92-204 du 15-7-1992 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 1-7-1999 et du 12-7-1999

Article 1er - Les programmes, de l'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale, de l'enseignement de détermination arts, domaine danse, de l'option facultative arts, domaine danse, figurant en annexe 1 du présent arrêté, sont applicables à compter de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000 en classe de seconde générale et technologique.

Article 2 - Les programmes des enseignements communs de mathématiques, de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre et de l'enseignement de détermination de sciences économiques et sociales, fixés par arrêté du 10 juillet 1992 relatif aux programmes de la classe de seconde générale et technologique, sont modifiés par l'annexe 2 du présent arrêté. Cette modification entre en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000 ;

Article 3 - L'arrêté du 14 juin 1995 relatif au programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique est modifié dans l'annexe 3 du présent arrêté. Cette modification entre en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000.

Article 4 - La note de service n° 92-204 du 15 juillet 1992 est modifiée par l'annexe 4 du présent arrêté pour ce qui concerne les programmes des enseignements de détermination de sciences et techniques médico-sociales et de sciences et techniques biologiques et paramédicales en classe de seconde. Cette modification entre en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000.

Article 5 - La note de service n° 94-296 du 1er décembre 1994 relative au programme de l'enseignement des techniques des sciences physiques en classe de seconde est modifiée par l'annexe 5 du présent arrêté. Cette modification entre en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000.

Article 6 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

ÉDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE NOUVEL ENSEIGNEMENT

Au sein du dispositif de "rénovation" des lycées, la création d'un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) dans chacune des trois classes de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général et technologique ainsi que dans les lycées professionnels, constitue un des principaux éléments de la réforme engagée. Le nombre d'heures qui lui est globalement accordé étant modeste, c'est dans ses objectifs et par ses méthodes que cette innovation doit être significative.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Concourir à la formation de citoyens est une des missions fondamentales du système éducatif.

On ne peut oublier que c'est au lycée qu'une partie, mais pas la totalité des élèves, atteignant leur majorité civile, va se trouver confrontée au droit de vote qui en découle ou à l'absence de ce droit pour les étrangers, aux questions que ces différences soulèvent, à la décision d'exercer ce droit et de mesurer la portée de ce choix.

Au-delà de cette réalité hautement symbolique, la citoyenneté a bien d'autres dimensions dont le lycée doit permettre la compréhension avec l'aide de l'enseignement de l'ECJS.

Que signifie "éduquer à la citoyenneté" dans un système scolaire ? Deux réponses sont possibles. L'une consiste à faire de la citoyenneté un objet d'étude disciplinaire, au même titre que les mathématiques, la physique, la littérature etc., la citoyenneté s'apprendrait à l'école avant de s'exercer dans la vie du citoyen. Ce choix correspond pour l'essentiel à la conception traditionnelle d'une "instruction civique", en tant qu'inculcation de principes à mettre en actes dans un temps différé plus ou moins lointain. Elle a eu sa place dans le système éducatif : les missions du lycée, fréquenté par une petite minorité, n'étaient pas celles qui lui sont assignées aujourd'hui. L'autre réponse part de l'idée que l'on ne naît pas citoyen mais qu'on le devient, qu'il ne s'agit pas d'un "état", mais d'une conquête permanente ; le citoyen est celui qui est capable d'intervenir dans la cité : cela suppose, formation d'une opinion raisonnée, aptitude à l'exprimer, acceptation du débat public. La citoyenneté est alors la capacité construite à intervenir, ou même simplement à oser intervenir, dans la cité.

Cette dernière réponse peut être mise en œuvre au lycée aujourd'hui. Deux conditions essentielles sont réunies : elle correspond aux attentes des élèves telles qu'elles se sont exprimées au travers des consultations sur les savoirs ; elle s'inscrit dans la continuité de ce qui a été enseigné en éducation civique au collège, et permet de montrer les dimensions sociale, éthique et politique de certains savoirs enseignés au lycée. De nombreux professeurs ont exprimé leur intérêt pour cette démarche, et leur désir d'y contribuer.

Lorsqu'une pratique éducative consiste à transmettre un savoir sous forme d'une succession d'évidences sanctionnées par les autres, l'élève apprend, en plus, autre chose que ces contenus : il apprend que le savoir est détenu par des "autorités", il a la tentation de ne le recevoir que passivement, il commence par admettre qu'il peut être délégué à "ceux qui savent". Appliquée à l'ECJS, une telle pratique formerait des "citoyens passifs", percevant le savoir comme déconnecté de ses enjeux sociaux, économiques et politiques. Certes on ne crée pas le savoir, on le reçoit ; il est énoncé et validé par quelqu'un qui fait autorité. Mais le savoir n'est pas seulement quelque chose de transmis, on doit aussi se "l'approprier". L'élève pourra exercer sa citoyenneté grâce au savoir, mais un savoir reconstruit par lui, dans une recherche à la fois personnelle et collective.

L'éducation civique juridique et sociale doit être abordée comme un "apprentissage", c'est à dire l'acquisition de savoirs et de pratiques. Grâce à ce processus doit s'épanouir, à terme, un citoyen adulte, libre, autonome, exerçant sa raison critique dans une cité à laquelle il participe activement. Ainsi se constitue une véritable morale civique ; celle-ci contient d'abord une dimension civile fondée sur le respect de l'autre permettant le "savoir-vivre ensemble" indispensable à toute vie sociale, mais elle suppose aussi une nécessaire dimension citoyenne faite d'intérêt pour les questions collectives et de dévouement pour la chose publique.

L'École (le lycée ici) n'est pas et ne peut pas prétendre être le seul lieu d'un tel apprentissage : elle doit y prendre, à côté d'autres, toute sa place. L'ECJS ne doit, ni prétendre se substituer, ni accepter d'être considérée comme substituable, à la formation qui résulte de pratiques citoyennes, au lycée et hors du lycée. Elle s'ouvre largement à la découverte et à l'étude de ces pratiques.

L'éducation civique juridique et sociale n'est donc pas, parmi d'autres enseignements, une discipline nouvelle. À quelques exceptions près, l'ECJS n'a pas à ajouter de savoirs aux connaissances acquises dans les principales disciplines enseignées au lycée. Elle peut, de surcroît, se fonder sur les acquis du collège en matière d'Éducation Civique, dont les programmes, désormais complets, préparent à cette nouvelle approche en combinant de solides bases en matière institutionnelle à l'initiation à des réflexions personnelles. Il s'agit donc d'organiser le croisement et le dialogue de ces savoirs autour du "concept intégrateur" de citoyenneté.

Le seul savoir nouveau auquel il faut initier, grâce à l'ECJS concerne le Droit, trop ignoré de l'enseignement scolaire français. Il s'agit de faire découvrir le sens du Droit, en tant que garant des libertés, et non d'enseigner le Droit dans ses techniques.

Mobilisant un ensemble de connaissances disponibles, l'ECJS doit satisfaire la demande exprimée par les lycéens lors de la consultation de 1998 sur les savoirs, de pouvoir s'exprimer et débattre à propos de questions de société. Le "débat argumenté" apparaît donc comme le support pédagogique naturel de ce projet, même s'il ne faut pas s'interdire de recourir à des modalités pédagogiques complémentaires.

Faire le choix du débat argumenté n'est ni "concession démagogique" faite aux élèves ni soumission à une mode ; c'est choisir une méthode fructueuse. Le débat argumenté permet la mobilisation, et donc l'appropriation, de connaissances à tirer de différents domaines disciplinaires : histoire, philosophie, littérature, biologie, géographie, sciences économiques et sociales, physique, éducation physique... notamment, mais non exclusivement. Il fait apparaître l'exigence et donc la pratique de l'argumentation. Non seulement il s'agit d'un exercice encore trop peu présent dans notre enseignement, mais au-delà de sa technique, il doit mettre en évidence toute la différence entre arguments et préjugés, le fondement rationnel des arguments devant faire ressortir la fragilité des préjugés. Il doit donc reposer sur des fondements scientifiquement construits, et ne jamais être improvisé mais soigneusement préparé. Cela implique qu'il repose sur des dossiers élaborés au préalable par les élèves conseillés par leurs professeurs, ce qui induit recherche, rédaction, exposés ou prises de parole contradictoires de la part d'élèves mis en situation de responsabilité et, ensuite, rédaction de compte rendus ou de relevés de conclusions.

Le débat doit reposer sur le respect d'autrui et donc n'autoriser aucune forme de "dictature intellectuelle" ou de parti pris idéologique. Il est une occasion d'apprendre à écouter et discuter les arguments de "l'autre" et à le "reconnaître" dans son identité.

Un tel dispositif favorise les adaptations. Le même thème du programme pourra être abordé en fonction des activités ou des préoccupations propres à chaque classe. Les événements de l'actualité pourront être tout à la fois pris en compte et mis à distance.

Le dossier documentaire sur lequel se fonde le débat est le témoin de la progression de cette démarche. Il peut prendre des formes variables : présentation de textes fondateurs ou de textes de loi, sélection d'articles de presse, collecte de témoignages, recherche ou élaboration de documents photographiques, sonores ou vidéo. C'est ici que l'ECJS peut utiliser les technologies de l'information - communication éducative (TICE), avec l'Internet, les combinaisons multimédia, et plus généralement toutes les modalités inter-actives de la recherche documentaire actuelle. Quelques exemples sont soulignés dans le programme de chaque classe, sans leur donner un caractère limitatif qui serait contraire à la liberté pédagogique des professeurs.

Le lien avec l'autre innovation que constituent les "travaux personnalisés encadrés" (TPE) est ici évident et devra être exploité.

Dans le cadre de la liberté des choix pédagogiques, les élèves doivent acquérir des méthodes à travers desquelles ils seront initiés à l'étude des règles juridiques et des institutions. On peut ainsi, à propos de situations concrètes, enseignées ou vécues, et sans préjuger de l'usage d'autres pratiques, identifier trois "moments" remarquables.

Le premier "moment" étudie les circonstances et les conditions de l'invention de la règle ou de l'institution. On a trop tendance à oublier l'origine et l'histoire d'une règle. Leur genèse doit être mise au jour. Ainsi, dans la famille, les règles qui guident l'autorité parentale à laquelle tout enfant est soumis se sont transformées à travers le temps, particulièrement au cours des trois dernières décennies, déterminant son exercice actuel. De même, les règles qui déterminent les relations du travail ne peuvent être comprises qu'en connaissant les contextes et conflits qui, depuis un siècle, ont construit et construisent encore le droit du travail.

L'histoire est donc ici très particulièrement mobilisée ; étudier les conditions de naissance d'une règle en montrant qu'elle est une production historique et pas un "a priori" absolu contribue à "humaniser" la règle de droit : ce n'est plus un dogme mais une règle de vie.

L'institution scolaire peut aussi servir d'objet d'étude : ainsi, le "règlement intérieur" du lycée peut être analysé et étudié quant à ses origines et son actualité, assurant le lien avec les enseignements du collège.

Le deuxième "moment" privilégie l'étude des usages de la règle par les acteurs sociaux concernés. La règle n'est pas nécessairement utilisée comme ses inventeurs l'avaient imaginé : la pratique d'une règle peut s'éloigner des principes qui ont guidé sa fondation. Il faut donc conduire l'élève à se demander "pourquoi les acteurs sont-ils amenés à utiliser une règle dans un sens plutôt que dans un autre ?" On montrera alors qu'une même règle peut avoir des utilisations différentes selon les contextes économiques et sociaux, selon les époques ou selon les pays.

Les apports de l'histoire, des sciences économiques et sociales, du français (notamment à travers la lecture de textes d'actualité) seront mis à contribution. La législation américaine anti-trust, adoptée à la fin du XIX^{ème} siècle, fut utilisée à l'époque essentiellement contre les syndicats ouvriers : elle pourrait ainsi être confrontée aux législations et procès contemporains contre les monopoles qu'illustre le cas des multinationales de l'informatique. La Géographie introduit à la notion d'espace et à la mise en évidence des intérêts, privés ou publics, individuels ou collectifs, qui peuvent se manifester à son propos. Ainsi, une "zone franche", avec les dérogations qu'elle implique, peut favoriser un quartier classé "sensible", ou être utilisée comme un paradis fiscal.

Hors d'un champ disciplinaire particulier, l'école peut offrir à nouveau de nombreuses illustrations de ces comportements.

Le troisième "moment" s'attache aux "discours" produits sur les règles. Chaque époque produit des discours qui tentent de justifier rationnellement les règles existantes. D'une époque à une autre, d'un lieu à un autre, ces discours peuvent différer jusqu'à être contradictoires. L'ECJS en tant qu'éducation à la citoyenneté doit conférer la capacité à analyser les discours existants.

C'est cette fois sur les objectifs fixés par le programme de l'enseignement du français au lycée ("approfondir la maîtrise du discours") que l'ECJS peut se fonder, tout en recourant à des exemples relevant des autres disciplines déjà mentionnées, comme l'histoire. On peut ainsi renouveler la perception de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen -qu'il sera opportun de reprendre à cette occasion- en découvrant qu'elle a donné lieu à des lectures différentes en 1789, et lors des commémorations de 1889 ou de 1989 : le citoyen doit pouvoir les identifier et les décrypter s'il veut s'approprier pleinement ce texte fondateur.

On trouverait, ici encore, à propos du lycée, de nombreuses illustrations ; ainsi des "discours" produits sur l'École par différents protagonistes, hommes politiques et partis, syndicats, parents d'élèves, etc.

Les modalités matérielles de mise en oeuvre de l'ECJS doivent donc être au service de ces ambitions. Sans ignorer les difficultés pratiques que peuvent rencontrer les chefs d'établissement pour y parvenir, les regroupements de l'horaire réglementaire sont essentiels pour permettre la réalisation du travail qu'impliquent ces programmes. Le choix de 8 séquences mensuelles de 2 heures chacune est hautement souhaitable ; il est adapté aux modalités pédagogiques décrites ici, tant par son rythme (temps de préparation et de suivi des dossiers) que par la durée des séances nécessaire pour que le maximum d'élèves puisse participer au débat. À défaut, le rythme de l'heure par quinzaine ne peut être considéré que comme un pis-aller.

De très nombreux professeurs, par leurs savoirs, leur culture, leurs implications dans la vie du lycée, ont vocation à y contribuer. La participation d'intervenants extérieurs, témoins dans un champ social étudié, est évidemment souhaitable. Les responsables des établissements doivent favoriser ces pratiques ; cela implique que, cet enseignement devant être organisé dans toutes les classes et filières de leurs lycées, ils encouragent et si possible organisent coordination, échanges d'expériences, mise en commun de séquences pédagogiques.

L'architecture d'ensemble du programme, sur les trois années du lycée, consiste à redécouvrir, par l'analyse, la notion de citoyenneté, à en étudier les principes, modalités et pratiques, et à la confronter aux réalités du monde contemporain. Il est naturel que l'accent soit mis sur des aspects différents de cette problématique dans chacune des classes du lycée.

En classe de seconde : "De la vie en société à la citoyenneté".

La découverte de la citoyenneté se fait à partir de l'étude de la vie sociale que l'élève peut comprendre pour remonter, par analyse, à sa source politique et à sa construction dans le temps. Des objets d'étude, choisis dans la vie sociale, servent de base à ce travail et permettent de faire découvrir par les élèves une ou plusieurs dimensions de la citoyenneté. Par-là, on approfondit et enrichit ce qui a été acquis au collège.

En classe de première : "Institutions et pratiques de la citoyenneté".

L'étude de la citoyenneté permet l'analyse du fonctionnement des principales institutions politiques de la cité. Les grands principes constitutionnels ouvrent sur les institutions de la démocratie avec les partis politiques, les systèmes électoraux et les libertés publiques. La présentation des institutions judiciaires peut être faite à partir de divers niveaux intéressant particulièrement les classes concernées (Prudhommes et législation du travail, tribunal de commerce et technologies de la vente, autorité légitime et tribunaux d'exception par exemple). La diversité des conceptions, des institutions et des pratiques de la citoyenneté est appréhendée, par une méthode comparative, dans le temps et dans l'espace.

En classe terminale : "La citoyenneté à l'épreuve des transformations du monde contemporain".

La confrontation de la citoyenneté aux grandes transformations du monde contemporain permet de déboucher, hors de toute intention polémique, sur des thèmes faisant débat, par exemple les différentes conceptions de l'égalité, le rôle des media, l'indépendance de la justice, ou sur des questions résultant des évolutions familiales, scientifiques ou sociales. On aborde aussi les problèmes posés par l'unification européenne et la mondialisation avec leur impact sur les institutions politiques. On traite notamment le thème de "la défense et la paix" sur lequel le système éducatif s'est engagé à faire réfléchir les élèves dans le cadre de la fin du système de conscription.

L'évaluation de l'éducation civique juridique et sociale doit refléter les particularités de cet enseignement. Ne comportant pas, ou très peu, de nouveaux savoirs, les programmes ne sauraient être présentés exclusivement sous forme de listes de contenus. Ils mettent l'accent sur des objectifs et l'acquisition de méthodes. Les documents d'accompagnement suggèrent, sans les imposer, des exemples pour leur mise en œuvre. L'évaluation doit tenir compte d'une part de ce que cet enseignement n'est pas censé apporter de savoirs fondamentalement nouveaux par rapport à ceux qui sont acquis dans les autres disciplines, d'autre part de la pédagogie particulière qui y est mise en œuvre.

L'évaluation durant les classes de seconde, première et terminale porte d'une part sur l'investissement et la qualité des travaux produits par les élèves avant et après la séquence, d'autre part sur ce qui aura été assimilé des acquis réalisés lors de chaque séquence. Les professeurs s'assurent de la maîtrise des "notions" recensées dans chaque programme

Le cas particulier de l'évaluation au baccalauréat découle de ces principes. Il est traité de manière spécifique en liaison avec le programme de la classe terminale.

Les programmes des trois classes sont élaborés en application de ces principes généraux, valables pour l'ensemble du lycée et donc appelés à être pris en considération pour la mise en œuvre de ces programmes.

Afin de donner aux professeurs, qui doivent pouvoir exercer leur liberté pédagogique à partir de repères durables, le cadre stable dont ils ont besoin, le texte de ces principes généraux ne sera pas modifié au fur et à mesure de l'élaboration des programmes des classes de première et terminale. S'il apparaissait qu'une précision s'impose dans ces principes généraux, relativement au programme d'une de ces classes, mention en serait faite dans le texte de ce programme.

PROGRAMME DE LA CLASSE DE SECONDE " DE LA VIE EN SOCIÉTÉ À LA CITOYENNETÉ "

1 - Objectif général de la classe de seconde

Le citoyen est celui qui participe activement à une communauté politique donnée. La société française, comme les autres sociétés démocratiques, organise les formes de cette participation. Pour cela, elle élabore un certain nombre de règles qui définissent les droits et les devoirs de chacun, garantissant ainsi l'exercice de la liberté de tous.

Quel que soit le domaine de la vie sociale considéré, les individus rencontrent ces règles collectives qui organisent leur vie en société, les institutions chargées de les mettre en œuvre et de les faire respecter, les sanctions contre ceux qui enfreignent ces règles. L'apprentissage de la citoyenneté suppose que le citoyen connaisse ces règles, sache d'où elles viennent et les valeurs qui les fondent. Cet apprentissage suppose d'en appréhender la diversité des pratiques dans le temps comme dans l'espace, et d'être éventuellement capable de les critiquer.

Étudier dans toute ses dimensions la citoyenneté et son exercice dans la société constitue l'axe de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) dans les trois niveaux du lycée. L'objectif de cet enseignement en classe de seconde consiste à redécouvrir cette notion, déjà définie au collège, en partant de la vie en société.

Cette confrontation au réel est une mise à l'épreuve. Elle permet l'appropriation active de cette notion. On partira donc de la vie sociale, saisissable par l'élève, pour remonter à sa source politique.

La démarche privilégiée consiste donc à choisir des objets d'étude dans la vie sociale pour faire découvrir par les élèves une ou plusieurs dimensions de la citoyenneté, à travers la préparation et la tenue d'un débat argumenté.

Au terme de ce travail, on vérifie si les élèves ont acquis les notions qui fondent la citoyenneté.

2 - Construction de débats argumentés

Parmi les méthodes pédagogiques mobilisables pour cet enseignement, il y a lieu de privilégier l'organisation de débats argumentés. Ils placent l'élève en situation de responsabilité. Choisir de les conduire à partir de matériaux fournis par l'actualité renforce la dimension pratique et l'intérêt concret de l'enseignement de l'ECJS.

Le débat argumenté.

Méthode pédagogique privilégiée en relation avec les autres méthodes, elle s'ordonne autour des étapes suivantes :

- Choix avec les élèves d'un thème, ce qui nécessite de le justifier par rapport à l'étude de la citoyenneté.
- Organisation du travail préparatoire au débat avec division du travail, travail de groupes et coordination. On peut mobiliser des techniques variées selon le sujet abordé : dossier de presse, recherche de documents historiques ou juridiques, recherche sur CD Rom ou sur l'Internet, enquête avec visites ou entretiens, contact avec des personnes qualifiées, rédaction d'argumentaires...
- Tenue du débat : de façon concertée entre élèves et professeur(s), choix d'un président de séance, désignation de rapporteurs, présentation des argumentaires et des dossiers, prises de parole contradictoires, prise de notes.

- Synthèse orale et écrite et éventuelle diffusion des travaux de la classe (cahiers, exposition, débat dans le lycée...).

Utiliser l'actualité :

L'actualité locale, nationale et internationale fournit de nombreux matériaux qui permettent aux enseignants de construire un débat sérieux sur un sujet civique, politique, juridique ou social mettant en évidence une dimension de la citoyenneté. À titre d'illustration, dans l'année scolaire 1998-1999, qui précède la mise en œuvre de l'ECJS, les événements suivants auraient pu être utilisés :

- Les élections européennes et la citoyenneté à l'échelle européenne
- Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et son actualité,
- Le conflit en Yougoslavie, le droit des minorités et le droit d'ingérence,
- Le débat sur le droit du couple et de la famille,
- Le débat sur la parité et la participation politique des femmes,
- Les violences urbaines et la croissance de l'incivilité,
- La corruption politique, en comparant avec des cas du passé,
- L'étude du rôle des médias dans une démocratie à partir d'exemples contemporains,
- Les mouvements de chômeurs et le droit au travail et à l'assistance,
- La loi sur les 35h et les droits sociaux,
- La grève dans les services publics,
- Le fonctionnement de la justice à partir d'un exemple local,
- Le racisme et la lutte contre la discrimination raciale à partir d'un ou plusieurs cas précis,
- La contamination alimentaire et la protection des consommateurs...

parmi d'autres sujets du local à l'international.

Comment traiter l'actualité en classe ? Le choix d'un événement ou d'une combinaison d'événements dans l'actualité doit répondre à deux soucis : d'une part être susceptible d'intéresser les élèves, d'autre part permettre d'éclairer une des dimensions de la citoyenneté. Dans le choix des priorités, il ne faut donc pas nécessairement obéir à l'agenda des médias mais saisir dans les événements ceux qui peuvent correspondre à ces objectifs.

a) Diversifier les sources pour attester de la réalité des faits. La première tâche consiste à confronter les sources d'information pour, en les croisant, attester de la réalité de ce qui va être étudié. L'événement brut n'existe pas en lui-même, il n'existe qu'à travers le médium qui le fait connaître et il est différemment reçu selon les représentations dominantes du moment. Prendre de la distance par rapport aux faits communiqués est donc essentiel à l'éducation du citoyen. La constitution d'un dossier de presse, en évitant une accumulation inutile, doit permettre ce croisement des sources, dont on connaît l'importance dans l'investigation historique.

b) Replacer l'événement dans une chaîne historique. La deuxième tâche consiste à insérer l'événement étudié dans son contexte spatio-temporel. Cela suppose des recherches indispensables à la compréhension des faits, en mobilisant les méthodes comparatives des sciences humaines et sociales. On peut ainsi contribuer à relativiser la portée affective ou passionnelle des événements au profit d'une analyse plus rationnelle. Un des obstacles à l'étude sérieuse de l'actualité tient à la tyrannie du présent qui chasse de la mémoire immédiate les événements précédents ; le travail de recherche permet ainsi de limiter cet effet en replaçant les faits dans une chaîne historique.

c) Repérer et analyser les interprétations divergentes et contradictoires. La troisième tâche consiste à identifier les différentes interprétations produites sur le même événement. Les faits précis mis en lumière ou occultés, les arguments choisis ou réfutés ou ignorés, le choix des mots, la hiérarchie des termes, sont autant d'éléments d'analyse des discours tenus qui seront ici très utiles.

d) Partir de l'événement pour aboutir à des notions de programme. Ainsi éclairée par une étude sérieuse, l'actualité doit permettre de donner toute son importance à une des dimensions de la citoyenneté qui sera ainsi découverte par les élèves de manière beaucoup plus incarnée. Les thèmes "d'entrée dans le programme" qui suivent devront, dans la mesure du possible, être saisis par un événement ainsi tiré de l'actualité récente

3 - Notions et entrées dans le programme

Au terme de la classe de seconde une synthèse des différents acquis se réalisera autour de la définition de la citoyenneté.

Reliées à la notion de citoyenneté, les notions de civilité, intégration, Droit, droits de l'homme et du citoyen, droits de la personne, sociaux et politiques, nationalité, auront dû être abordées et avoir reçu une première définition et mise en perspective.

La démarche proposée à cet effet consistant principalement dans la mobilisation de savoirs issus d'autres enseignements et de pratiques, chaque professeur gardera toute liberté pour mettre en œuvre cet enseignement et l'adapter en fonction de la filière dans laquelle il intervient ainsi que des compétences reconnues à l'intérieur de l'établissement, des possibilités d'interventions extérieures et des besoins des élèves.

Afin de limiter les risques d'une trop grande dispersion, quatre thèmes sont proposés pour servir d'entrée dans le programme de la classe de seconde. Ils permettent d'appliquer la démarche retenue : partir de la vie en société pour illustrer une dimension de la citoyenneté.

Ce sont : - Citoyenneté et civilité,

- Citoyenneté et intégration (avec le thème de la nationalité),

- Citoyenneté et travail,

- Citoyenneté et transformation des liens familiaux.

On utilisera, au choix, un ou plusieurs de ces quatre thèmes. Un document d'accompagnement présente des illustrations possibles de la méthode préconisée. Il montre que le même thème peut être utilisé de plusieurs manières, suggérant qu'au fil du temps, ces illustrations pourront se périmier ou s'enrichir de matériaux fournis par l'actualité ainsi que des pratiques et innovations des professeurs.

4 - Évaluation

Au terme de la classe de seconde, l'élève doit donc s'être approprié la notion de citoyenneté, à partir d'exemples pris dans la vie en société, et avoir compris que la citoyenneté est une construction historique et démocratique. L'évaluation découle de cette méthode.

La pédagogie mise en œuvre a fait appel à la mobilisation de l'élève dans des activités aussi diverses que la constitution d'un dossier de presse, la recherche de textes historiques ou de textes de loi, la consultation de résultats d'enquêtes, la mise en cohérence d'un dossier documentaire, la réalisation d'enquêtes personnelles voire d'entretiens, la préparation d'un argumentaire, la prise de parole ordonnée, la présentation de petits mémoires, la présidence d'un débat, la synthèse d'un débat, la prise de parole contradictoire dans le respect de l'autre... Naturellement, ce n'est que quelques unes de ces compétences qui pourront être mises en œuvre dans le temps imparti à cet enseignement par tel ou tel élève. Mais ces activités doivent être valorisées : les productions des élèves servent de support principal à l'évaluation.

En fin d'année les acquis des élèves sur les notions constitutives du programme de cette classe pourront être mesurés.

ARTS : DOMAINE DANSE

ENSEIGNEMENT DE DÉTERMINATION ET OPTION FACULTATIVE

NOUVEL ENSEIGNEMENT

I - DÉFINITION

L'enseignement de la danse au lycée se situe au croisement du champ artistique et de l'éducation physique et sportive. Il se propose de fournir à l'élève un ensemble d'acquis élémentaires, pratiques, culturels et méthodologiques pouvant servir de socle à un développement ultérieur :

- dans sa composante pratique, il valorise la dimension poétique du corps, privilégie l'expression artistique du mouvement et implique un rapport constant de la personne au groupe.
- dans sa composante culturelle, il prend en compte les références patrimoniales et contemporaines en les reliant toujours à la sensibilité, aux compétences et aux motivations des élèves.

L'enseignement de la danse, comme celui des autres arts, implique l'acquisition de savoirs, savoir-faire, méthodes et méthodologies nécessaires à la mise en œuvre des composantes précédentes.

La complexité de ce nouveau domaine nécessite que sa mise en œuvre soit assurée par des équipes associant un ou plusieurs enseignants formés à cet effet (relevant de l'éducation physique et sportive ou d'autres disciplines) et des partenaires culturels impliqués dans une démarche de création.

Ce partenariat, dont la forme et les modalités sont à déterminer par l'établissement, résulte de l'intervention, ponctuelle ou continue, de professionnels (danseurs ou chorégraphes appartenant à des compagnies reconnues, à des centres chorégraphiques nationaux), de relations instaurées avec des structures et des services culturels, (conservatoires, centres de documentation), de collaborations avec des associations habilitées, etc.

II - OBJECTIFS

Pour l'ensemble du cursus, les objectifs de l'enseignement de la danse découlent d'un programme progressif et évolutif concernant les trois niveaux – classes de seconde, de première et terminale. Cette évolution s'opère selon deux vecteurs :

- approfondissement et affinement des acquis techniques et théoriques ;
- élargissement progressif des champs culturels reliés à la danse, permettant d'établir des passerelles avec d'autres domaines de l'art et de la pensée.

Pour la classe de seconde, où l'enseignement relève du groupe des enseignements de détermination ou facultatifs, la danse vise, comme les autres disciplines artistiques, une formation de pratique artistique, culturelle et méthodologique, de caractère généraliste. Cette formation permet à l'élève d'explorer la diversité des notions, de découvrir une autre sollicitation du corps que celle mise en œuvre dans l'activité physique et sportive, de la situer en relation avec des références culturelles précises, de tester ses goûts et ses aptitudes et de faire des choix quant à sa poursuite d'études. Cependant, elle ne se propose pas de le préparer à devenir danseur professionnel.

Dans sa composante pratique, l'enseignement de la danse vise la conception et la mise en chantier d'un projet chorégraphique collectif, "ouvrage" plutôt qu' "œuvre", dans lequel l'élève vit une double expérience de "danseur" et de "compositeur" :

- "Danseur", l'élève met en jeu les éléments fondamentaux des mouvements dansés ;
- "Compositeur", il organise le mouvement dans des procédés d'improvisation et de composition (relations entre danseurs, dans l'espace et le temps), en fonction de ses partis pris chorégraphiques et poétiques, du sens qu'il entend leur donner ou des effets qui peuvent en être tirés.

Dans sa composante culturelle, l'enseignement de la danse vise la découverte et le questionnement de pratiques et d'œuvres, choisies dans le patrimoine chorégraphique et la création contemporaine, en fonction du projet pédagogique : danses premières, danses traditionnelles, danses de l'époque baroque, danse classique, danse jazz, formes liées à la danse urbaine, danse "contact-improvisation" issue des arts martiaux et de la danse post-moderne, danses contemporaines relevant essentiellement des courants allemands, américains, français, etc.

L'enseignement de la danse contribue ainsi à faire de l'élève un "spectateur" averti, capable d'observer et d'analyser pratiques et œuvres, de les situer dans leur contexte artistique, technique et historique, de débattre des questions qu'elles posent (partis pris corporels, procédés de composition, relation aux autres arts), de les réinvestir dans son propre travail et de proposer des solutions aux autres. Cet enseignement lui permet en outre de situer sa pratique personnelle de façon critique par rapport aux représentations en usage dans son environnement scolaire et social.

III - PROGRAMME

L'enseignement de la danse s'adressant à des élèves débutants comme à des élèves déjà expérimentés, le programme est conçu pour prendre en considération cette hétérogénéité.

Il comporte :

- une part fondamentale, qui concerne essentiellement la pratique artistique (cf. III 1°) et l'étude de quelques œuvres et artistes (cf. III 2°),
- une part libre que l'équipe de formateurs utilise soit pour renforcer les acquis, soit pour ouvrir à d'autres problématiques en fonction de la situation pédagogique et culturelle locale, de l'expérience des élèves et de leur demande.

1 - La pratique artistique

La pratique artistique, composante première de l'enseignement de la danse, prend en compte les constituants du langage chorégraphique : éléments fondamentaux du mouvement dansé, fonctions essentielles, facteurs de base du mouvement, écriture chorégraphique. Ils constituent les notions indispensables pour aborder la pratique artistique et la lecture des œuvres.

Éléments fondamentaux du mouvement dansé

Poids et transfert de poids :

- . qualités tactiles et dynamiques des appuis, création de volumes et d'espaces,
- . mobilité de l'axe (déséquilibres-équilibres, variations des états toniques),
- . coordination et dissociation, isolation et segmentation,
- . rapport au sol comme support du mouvement.

Fonctions essentielles de la danse :

- . élans, suspensions, chutes, rebonds, rotations, portés, torsions-flexions.

Facteurs de base du mouvement :

- . l'espace : plans, niveaux, orientations, construction de volumes, trajets, lignes de force,
- . le temps : vitesse, durée, dynamique, pulsation, phrasé, gestion continue ou discontinue du temps,
- . le flux d'énergie : relâchement et mise en tension du corps.

La pratique artistique structure ces éléments dans une syntaxe, une écriture chorégraphique, fondée sur l'improvisation et la composition. Exemples : écriture fonctionnelle du mouvement ; écriture aléatoire pouvant être programmée par ordinateur ; écriture fragmentée, sérielle ; etc. La pratique artistique conduit à la réalisation d' "objets" chorégraphiques simples (phrases, fragments, unités) mettant en oeuvre les notions et les acquis précédents.

2 - L'approche culturelle

L'approche culturelle s'appuie le plus souvent possible sur des pratiques et des œuvres contemporaines proches de la sensibilité des élèves (Exemple : la danse contact-improvisation de Steve Paxton) ou sur certaines danses ethniques, anciennes et actuelles.

Elle s'attache à mettre en évidence l'évolution des langages chorégraphiques avec ses filiations et ses ruptures :

- . à travers l'étude d'une oeuvre de la première moitié du XIX^{ème} siècle - exemple : le ballet romantique, sources, contexte et esthétique : Giselle (Paris, 1841) ;
- . à travers l'étude d'un artiste représentatif de la danse contemporaine - exemple : les chorégraphes des années quatre-vingt : D. Bagouet, C. Brumachon, C. Carlson, R. Chopinot, P. Découflé, C. Diverres, O. Duboc, J-C Gallotta, D. Larrieu, M. Marin, M. Monnier, B. Montet, K. Saporta, etc.

Pour ce faire, l'approche culturelle exploite les ressources des programmations locales, des diffusions de spectacles, des manifestations proposées par les structures culturelles proches, des travaux d'artistes en résidence, et, bien évidemment, des festivals nationaux lorsqu'ils sont accessibles.

IV - ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enseignement s'organise autour de la pratique artistique, de l'approche culturelle qui la renforce et l'interroge et des apprentissages que l'un et l'autre requièrent.

Il privilégie l'expérimentation, le questionnement, la confrontation, le débat et la pluralité des démarches qui permettent d'aborder de façon diversifiée et ouverte le "fait chorégraphique", considéré dans ses diverses dimensions corporelle, symbolique, sociale et historique.

Dans un premier temps, l'enseignant sensibilise, informe les élèves et leur donne à explorer l'ensemble des notions considérées dans leur diversité, telles qu'elles sont énoncées aux points III 1 et III 2.

Dans un deuxième temps, il opère des choix pour approfondir et développer certaines de ces notions, en fonction de la situation pédagogique qu'il doit gérer (intérêts et niveaux des élèves, qualité de l'environnement culturel, etc).

Dans tous les cas, il est attentif à travailler chaque notion selon diverses approches, complémentaires ou contrastées.

Le travail des élèves n'est pas toujours de même nature. Il est plutôt :

- personnel quand chacun travaille sur un dossier documentaire ;
- individuel ou collectif lorsqu'il s'agit de pratiquer la danse, en conduisant une démarche d'élaboration allant de l'expression à l'interprétation, à la transposition ;
- collectif et fondé sur le débat quand il y a rencontre avec le spectacle vivant ou que sont recherchées et étudiées les sources documentaires écrites, iconographiques, cinématographiques, discographiques, multimédias, etc.

L'enseignement de la danse s'enrichit des relations qu'il établit avec les autres disciplines, artistiques ou non, chaque fois que le projet pédagogique l'exige. Ainsi, on peut concevoir un travail avec les lettres (exemple : Giselle et la littérature romantique), une relation avec les arts plastiques et l'histoire des arts lorsqu'ils traitent du patrimoine (exemple : Saint Georges, chorégraphie de R. Chopinot autour des églises romanes), ou encore une collaboration avec le théâtre (exemple : May B., chorégraphie de M. Marin sur Fin de partie de Samuel Beckett).

V - COMPÉTENCES ATTENDUES

Au sortir de la classe de seconde, l'élève a été sensibilisé à diverses questions.

Il danse ; il commence à composer ; il est spectateur.

Il a formulé ses intérêts et pris les premières décisions concernant son avenir.

Il a acquis diverses compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique intervenant en interrelation constante dans l'élaboration de son projet.

Ces compétences sont ici présentées séparément pour la clarté de l'exposé. Il appartient à l'équipe pédagogique d'adapter ces exigences en fonction du cursus antérieur de l'élève et de son projet personnel.

Compétences artistiques

L'élève est en mesure :

- comme "danseur", de mettre en oeuvre les éléments fondamentaux des mouvements dansés ;
- comme "compositeur", de proposer quelques interprétations en variant le jeu des éléments chorégraphiques et syntaxiques, par l'approche de quelques processus de base - globalité, série, fragmentation, etc - qui seront développés en classe de première.

Exemple

À partir d'une même phrase dansée, l'élève fait varier l'un des éléments de la composition, tels que :

- l'espace où évoluent les danseurs (frontalité, diagonale, allers et retours, circulation aléatoire, etc) ;
- les relations entre danseurs (à l'unisson, en canon, en accumulation, etc) ;
- la prise en compte du temps (gestion continue ou rendue discontinue par des silences, suspensions, accélérations, accents, etc) et l'articulation à la musique (mélodie, structure rythmique, etc).

Compétences culturelles

L'élève est susceptible :

- de situer quelques œuvres importantes dans leur cadre historique,
- de connaître certaines notions essentielles, transversales aux danses,
- de rendre compte de partis pris corporels, de procédés de composition et d'écriture de l'espace et du temps, repérés dans une création d'un chorégraphe et de décrire l'impact de ces références dans ses propres réalisations.

Exemple : les Trois Boléros d'O. Duboc (Premier Boléro)

L'élève identifie les éléments constitutifs de cette œuvre, éléments qu'il a explorés ou utilisés au cours de l'année, tels que :

- les partis pris corporels (fluctuations des corps entre chutes et suspensions),
- les relations entre danseurs (les duos se construisent à partir du travail corporel des danseurs),
- l'espace chorégraphique (il naît instantanément des directions, niveaux, trajets, lignes de force des mouvements des danseurs),
- la relation au temps qui existe dans la dynamique propre à chaque duo, en dialogue avec celle des autres (parfois en tension-opposition, parfois en résonnance-convergence).

Compétences techniques

L'élève est apte :

- à réinterpréter certains acquis corporels dans des improvisations et des compositions personnelles et collectives ;
- à maîtriser deux ou trois éléments techniques relevés dans l'étude d'une ou plusieurs œuvres.

Exemples

La "giration" déclinée en danse urbaine (la coupole), en danse classique (la pirouette, le tour attitude, le tour arabesque), en danse contemporaine (le tour en l'air, le tour au sol).

Compétences méthodologiques

L'élève est capable :

- de concevoir et d'utiliser un outil simple d'observation, de lecture et d'analyse des pratiques et des œuvres, afin de construire son propre travail,
- de réinvestir dans sa composition des éléments issus d'autres domaines artistiques,
- de dissocier dans l'approche d'une œuvre, de documents et de spectacles, les critères objectifs d'analyse (repères et références) des critères subjectifs (sensibilité et intérêts personnels).

Compétences comportementales

L'élève est en situation :

- de choisir, de décider, de projeter, de réaliser,
- de s'insérer dans une équipe et dans un projet collectif,
- de participer à un débat en considérant l'intérêt de l'autre et en argumentant avec rigueur pour défendre une proposition personnelle.

VI - ÉVALUATION

Assurée par l'équipe pédagogique, l'évaluation se veut, à ce niveau, plutôt formative que sommative. Elle tient compte tant du parcours et de l'engagement pratique et culturel de l'élève que de ses réalisations techniques.

Elle s'efforce de mettre en évidence sa capacité à réinvestir ses acquis corporels, culturels et méthodologiques dans des travaux divers : improvisations et compositions collectives.

L'improvisation, exercice récurrent évalué à toutes les étapes significatives du travail, met collectivement en jeu deux ou trois notions abordées au cours de l'année.

La composition collective prend appui sur des règles d'écriture "empruntées" à des œuvres étudiées en cours d'année ou à des pratiques éprouvées. Elle peut constituer un moment festif de la vie de l'établissement.

Dans le cycle terminal, on évaluera l'aptitude de l'élève à identifier, à donner forme, à maîtriser un projet personnel, à argumenter sur les partis pris.

PHYSIQUE-CHIMIE

ALLÈGEMENTS

(portant sur le programme défini par
l'arrêté du 10 juillet 1992 - BO hors série
du 24 septembre 1992 - tome 1)

PHYSIQUE

Principe : La première partie de ce programme (électricité) est réduite au strict nécessaire pour aborder l'essentiel (les ondes). La partie "son" est allégée d'un certain nombre de considérations peu précises, peu abordables à ce niveau ou non essentielles.

1.3 "Amplificateur opérationnel"

Cette rubrique est modifiée comme suit :

"Le câblage et la théorie du fonctionnement de l'amplificateur opérationnel ne sont pas au programme. On se contentera d'utiliser un amplificateur, d'identifier l'entrée, la sortie et l'alimentation, de définir et de mesurer expérimentalement le gain en constatant l'existence d'un régime linéaire et d'une saturation."

2 - Dans la rubrique "Sons et ultrasons", l'illustration des phénomènes ondulatoires avec une cuve à ondes (ou avec une "échelle de perroquet") est vivement encouragée pour une première approche des notions de fréquence, période, longueur d'onde, vitesse de propagation; les compétences et les activités support doivent être interprétées en conséquence.

2.1.4 "Principe du haut-parleur"

La rubrique "Conditions de fonctionnement : limites sur l'amplitude (notions de puissance admissible)" est supprimée ; est en revanche conservée la rubrique "limites sur la fréquence (bande passante)".

2.2.1 La rubrique "Interprétation microscopique du son" doit être limitée à l'affirmation que "le son est une oscillation de pression qui se propage".

2.2.2 La rubrique "Principe du microphone, un exemple de capteur : le microphone électrodynamique" est remplacée par "Principe d'un microphone : le microphone électrodynamique".

Dans les compétences correspondantes, la rubrique "L'énergie acquise par le récepteur s'est propagée depuis l'émetteur" est supprimée.

2.2.4 La rubrique "Éléments d'acoustique géométrique. Expériences sur les ultrasons mettant en évidence la réflexion et l'absorption. Principe du sonar et de l'échographie" est supprimée.

2.3 "Éléments d'acoustique musicale"

• Sont supprimées les activités :

"Propagation rectiligne, réflexion et éventuellement diffraction des ondes ultrasonores. Analogies et différences avec le domaine audible."

"À l'aide de l'ordinateur : la somme de fonctions sinusoïdales de fréquences N , $2N$, $3N$... est une fonction périodique de fréquence N ".

"Principe du synthétiseur. Exploitation de documents comparant les sons émis par différents instruments de musique : timbre et tessiture."

• Sont aussi supprimées les compétences suivantes :

- "Calculer une vitesse de propagation, une période, une fréquence, une longueur d'onde, connaissant les valeurs des autres grandeurs" que l'on remplacera par "vérifier expérimentalement que la longueur d'onde est égale au produit de la vitesse de propagation par la période".

- "La loi de réflexion pour les ultrasons".

- "Le principe du sonar. Le rôle de la réflexion et de l'absorption dans l'imagerie par échographie" (on se limitera à mentionner que le sonar et l'échographie utilisent l'émission et la réflexion d'ondes sonores).

- "Qu'un son émis par un instrument est périodique, rarement sinusoïdal. Montrer que deux sons différents de même hauteur ont même fréquence fondamentale : soit en utilisant l'oscilloscope, soit l'ordinateur, ou mieux les deux."

• Sont supprimées, dans les commentaires, la notion de "rayon sonore" et la remarque suivante :

"Il est important de signaler que la vitesse du son est du même ordre de grandeur que la vitesse moyenne des molécules : la description microscopique contribue également à la construction d'une représentation correcte des phénomènes".

• Est conservée en revanche l'activité modifiée suivante :

"À l'aide de l'ordinateur : un son (par exemple celui d'un synthétiseur) est analysé, le spectre en fréquence donne le fondamental et les harmoniques".

3.2 La rubrique "réflexion et réfraction de la lumière" est modifiée comme suit :

"Décrire le principe du confinement de la lumière à l'intérieur d'une fibre optique" ; la description détaillée des fibres à saut d'indice est supprimée, ainsi que la compétence "Expliquer le trajet des rayons lumineux à l'intérieur d'une fibre optique à saut d'indice".

3.3 “Modèle ondulatoire”

Les rubriques suivantes sont supprimées :

- “Détection d’un rayonnement infrarouge”
- “Lampes UV”
- “Effet de serre. Protection contre les UV”.

CHIMIE

Principe : Le programme est réorganisé autour des fondamentaux de la chimie générale avec quelques développements simplifiés vers les problèmes d’environnement (agriculture, atmosphère) et en conservant un objectif ambitieux : amener les élèves jusqu’à la synthèse d’un polymère. Le cycle biogéochimique du carbone, déjà traité en sciences de la Vie et de la Terre, est supprimé.

1 - “La chimie dans les champs et les jardins”. Cette première partie du programme est essentiellement réduite à deux séances de TP, l’une sur la reconnaissance des ions et l’autre sur leur recherche dans les engrais et dans les plantes. Ces deux séances peuvent être organisées après avoir introduit la chimie générale intitulée “Les éléments chimiques du globe et de l’univers” (actuelle partie 2 du programme qui peut devenir la première partie). Plus précisément :

1.1 **Étude chimique des sols**. Les rubriques “acidobasicité, caractère calcaire ou argileux” et “mesure du pH d’un sol” sont supprimées. Dans les compétences exigibles, “connaître et réaliser les tests de reconnaissance des ions cités” est remplacé par “connaître et réaliser quelques tests...”.

1.2 **“Besoins et protection des plantes”**. Cette rubrique est supprimée.

1.3. **“L’industrie chimique des engrais”**. Cette rubrique est supprimée ; seule la synthèse de l’ammoniac est conservée, mais déplacée dans la partie 2.4.

1.4. **“Problèmes liés à l’utilisation des pesticides et des engrais naturels et synthétiques”**. Seule la rubrique “Pollution des eaux : origine, surveillance” est conservée ; elle prend naturellement sa place à la suite des 2 TP de reconnaissance et recherche d’ions de la partie 1.1. Les activités de documentation constituant le reste de cette rubrique sont supprimées.

2 - “Les éléments chimiques du globe et de l’univers”. Cette partie est entièrement conservée. On intégrera dans la rubrique 2.4 “la synthèse de l’ammoniac, une réaction essentielle dans l’industrie des engrais”.

3 - “Pétroles et gaz naturel : les brûler ou les transformer”

3.1 **“Importance de l’élément carbone dans la nature”**

La rubrique “le cycle biogéochimique du carbone” est supprimée.

3.2 **Structure de la chaîne carbonée des hydrocarbures : alcanes et alcènes**

La rubrique “stéréo-isomérie Z ou E” est supprimée.

3.3 **“Propriétés physiques des alcanes”**

La rubrique “Pouvoir solvant” est supprimée.

3.5 Parmi les réactions d’addition des alcènes, on ne conservera que “halogénéation et hydratation”, l’“hydrogénation” est supprimée.

La compétence “Décrire et réaliser un test de reconnaissance des hydrocarbures insaturés” est supprimée.

Dans les expériences, seul le test à l’eau de brome est conservé, le test au permanganate de potassium est supprimé.

3.6 **“Fabrication et recyclage des matières plastiques”**. On ne traitera qu’une seule réaction de polyaddition au choix, par exemple celle du polystyrène. On insistera dans les compétences sur “prendre conscience de la toxicité des produits de combustion des matières plastiques”.

Les rubriques suivantes sont supprimées :

- “Reconnaissance de quelques matières plastiques”,
- “Fabrication d’un film transparent”.

MATHÉMATIQUES

ALLÈGEMENTS

(portant sur le programme défini par l'arrêté du 25 avril 1990 - BO n° 20 du 17 mai 1990)

PROBLÈMES NUMÉRIQUES ET ALGÈBRIQUES

Dans le paragraphe c) Valeur absolue, intervalles, approximations.

À SUPPRIMER

- inégalité triangulaire : $|a + b| \leq |a| + |b|$
Valeur absolue d'un produit, d'un quotient.
- pratique des opérations portant sur les radicaux.
- Encadrement de l'opposé d'un nombre, de la somme de deux nombres, du produit de deux nombres positifs.

FONCTIONS

- Variation et représentation graphique des fonctions.

Supprimer l'étude systématique de
 $x \mapsto |x|, x \mapsto x^3$

- Fonctions sinus et cosinus.

Il suffira de "connaître la représentation graphique de ces deux fonctions".

STATISTIQUES

À SUPPRIMER

Effectifs cumulés, fréquences cumulées

GÉOMÉTRIE PLANE

A. Calcul vectoriel

À SUPPRIMER

Définition vectorielle de l'homothétie.

- Equation cartésienne $ux + vy + w = 0$

- Mesures de l'angle orienté de deux vecteurs unitaires, mesure principale.
- Tout le paragraphe "définition du cosinus et du sinus".

B. Transformations et configurations

Aucune connaissance nouvelle ne sera proposée à propos des transformations.

On prendra le temps de mettre en œuvre, dans des problèmes, les connaissances vues au collège. Bien qu'il n'y ait pas lieu de présenter l'aspect "transformations ponctuelles", on ne s'interdira pas d'utiliser le fait que l'image de l'intersection est bien l'intersection des images.

COMMENTAIRES

Il s'agit seulement d'utiliser la locution "valeur absolue" pour parler de distance.

Ces fonctions pourront être découvertes à l'occasion d'un problème. Alors les résultats les concernant seront observés et admis.

La définition de $\sin x$ et $\cos x$ pour un réel x quelconque, se fera en "enroulant \mathbb{R} " sur le cercle trigonométrique. On fera le lien avec les sinus et cosinus de $30^\circ, 45^\circ, 60^\circ$.

COMMENTAIRES

En ce qui concerne l'homothétie, on se contentera de revoir l'aspect agrandissement

- réduction ainsi que l'effet sur les aires (et éventuellement les volumes).

Le cercle trigonométrique est un cercle de rayon 1 sur lequel on définit un sens positif. Il ne sert qu'à présenter les courbes de sinus et cosinus utiles pour la physique.

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

ALLÈGÈMENTS

(portant sur le programme défini par l'arrêté
du 10 juillet 1992 - BO hors série
du 24 septembre 1992 - tome 1)

Les références des pages citées sont celles de la brochure : "Horaires, objectifs, programmes et instructions" publiée par le CNDP en août 1996.

Première partie : les singularités de la planète Terre (pp. 18 - 20)

- colonne "Contenus"

. fusionner les deux items A ("La Terre comparée aux autres planètes du système solaire : mise en évidence de quelques originalités") et C ("L'originalité de la Terre en relation avec sa masse et sa distance au Soleil") pp. 19-20 ;

- colonne "Objectifs cognitifs"

. supprimer le dernier paragraphe de la p. 19 et le premier de la p.20 (de "Atmosphère et hydrosphère..." jusqu'à "Vénus, Mars") ;

. supprimer l'incise "résultat de l'évolution des espèces" p. 20 ;

- colonne "Activités envisageables"

. supprimer les deux derniers paragraphes de la p. 19.

Deuxième partie : organisation fonctionnelle des êtres vivants (pp. 20 - 23)

A) Fonction de nutrition et organisation chez un végétal chlorophyllien vasculaire

. ajouter après le titre du A, p. 20 la précision suivante : "Ce chapitre a essentiellement pour fonction de reprendre en les explicitant mieux qu'au collège, les notions d'autotrophie et d'hétérotrophie. De plus, dans "l'étude de la nutrition des végétaux chlorophylliens..." ;

- colonne "Contenus"

. supprimer le dernier item de la p. 21 ;

- colonne "Objectifs cognitifs"

. supprimer le dernier paragraphe de la p. 21.

B) Communication et organisation chez un animal

. ajouter après le titre du B, p. 22, les précisions suivantes :

"Il s'agit de présenter les deux grands modes de communication utilisés par les animaux, les communications nerveuse et hormonale. On soulignera en particulier les similitudes et les différences existant entre elles : pour la communication nerveuse, des effets à court terme, fondés sur un mode de propagation rapide, reposant sur l'existence d'un réseau câblé. À l'opposé, la communication hormonale se caractérise par des processus plus lents, agissant sur le long terme et reposant sur des processus de diffusion au travers du système circulatoire. Toutes deux, cependant, mettent en jeu des messagers, c'est-à-dire des molécules, qui vont se fixer sur des récepteurs, déclenchant ainsi une réponse dans la cellule.

On ne pourra guère faire l'économie d'une présentation sommaire du neurone et des synapses ainsi que d'une mention des propriétés d'excitabilité de ces cellules. Sans entrer dans le détail des mécanismes ioniques du potentiel d'action, on soulignera la différence entre le courant électrique, dont la vitesse est pratiquement instantanée (propriété de câble), et l'influx nerveux qui se propage dans les nerfs à une vitesse de quelques mètres par seconde".

Troisième partie : production végétale, programme génétique, milieu (p. 24)

. supprimer toute cette partie, soit :

- le préambule p. 24,

- les trois colonnes p. 24.

Quatrième partie : milieux et interfaces fragiles de la planète Terre - Action de l'homme : grands problèmes de l'environnement (pp. 25 - 27)

- colonne "Contenus"

. supprimer tout le B ("Les sols, leur rôle dans la production primaire ; conservation et protection des sols") avec ses items ("Importance - Origine - Organisation et évolution - Action de l'homme, dégradation, protection") p. 26 ;

- colonne "Objectifs cognitifs"

. supprimer tous les paragraphes de la p. 26 (de "Les sols, interfaces entre géosphère, atmosphère et biosphère" jusqu'à "substances organiques et minérales") ;

- colonne "Activités envisageables"

. supprimer tous les items des p. 26 et 27.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

NOUVEAU PROGRAMME

1 - PRÉSENTATION

L'enseignement de sciences économiques et sociales (SES) offert en classe de seconde, pluridisciplinaire, a pour objectif central d'ouvrir la culture des lycéens sur un ordre de réalités et de réflexions que leurs études antérieures ne leur ont permis d'aborder que de façon sommaire, et de les mettre en mesure de mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent, en tirant le meilleur parti de ce que leur apportent, à ce sujet, les divers moyens d'information et de communication. Dans cette perspective, il privilégie l'étude de la société française contemporaine.

Pour atteindre cet objectif, cet enseignement associe les apports de différentes sciences sociales (économie, sociologie, démographie, histoire, droit, science politique, etc.) dans la perspective d'établir, dans ce champ disciplinaire, les connaissances de base qui sont souvent en rupture avec les connaissances spontanées des élèves. Pour autant il ne doit pas imposer de conclusions dogmatiques à l'étude de phénomènes susceptibles d'interprétations diverses. On donnera donc les premiers éléments d'une formation aux sciences sociales et à leurs démarches en s'appuyant sur l'étude des faits économiques et sociaux.

Dans le cadre du programme les professeurs exerceront leur liberté pédagogique pour définir les priorités qu'ils fixent à leurs élèves en matière d'objectifs, de contenus et de méthodes.

La multiplicité et la diversité des données utilisables en SES exigent du professeur qu'il organise avec rigueur la progression des apprentissages des élèves. En raison de l'importance du travail sur document dans cette discipline, il devra les guider dans la recherche de l'information, leur apprendre à s'interroger sur les sources et la construction des données, comme à utiliser cette information dans des productions orales et écrites. Il devra enfin leur apprendre à se garder de toute caricature de la réalité économique et sociale qui nuirait à leur formation de citoyen confronté à des choix économiques et sociaux.

L'étude de l'environnement économique et social et de l'actualité doit aboutir à l'acquisition de savoirs structurants et de savoir-faire. A cet effet, on s'appuiera sur le centre de documentation et d'information (CDI) et sur l'Internet en s'aidant, en particulier, des ressources proposées par les sites du réseau du ministère de l'éducation nationale, nationaux et locaux.

Dans la mesure où les grilles horaires réglementaires prévoient des activités par classe entière ou par demi-classe, il conviendra de réserver à chacune de ces modalités des pédagogies spécifiques. Des travaux pratiques, organisés en demi-classe, devraient privilégier l'acquisition de savoir-faire et favoriser le travail autonome des élèves; les recherches personnelles ou de groupes et les techniques caractéristiques de la discipline, tels enquêtes et sondages, y trouveront naturellement leur place.

Le contenu de l'enseignement de SES, les démarches mises en œuvre et la pratique des technologies de l'information et de la communication (TICE) contribuent au choix des élèves en matière d'orientation.

Le texte réglementaire fait l'objet d'une présentation en deux colonnes:

- la colonne 1 énonce les thèmes du programme stricto sensu;
- la colonne 2 présente une liste de notions principales que les élèves "doivent connaître, pouvoir préciser et utiliser": elle permet donc de recentrer le développement du programme sur quelques aspects fondamentaux qui sont privilégiés.

Dans un souci d'homogénéisation des pratiques, la mention de durées indicatives permet de préciser le degré d'approfondissement attendu dans l'étude de chaque thème.

2 - CONTENU

PROGRAMME	NOTIONS PRINCIPALES QUE LES ÉLÈVES DOIVENT CONNAÎTRE, POUVOIR PRÉCISER ET UTILISER
Introduction (durée indicative: une semaine) La démarche des sciences économiques et sociales	
La famille, une institution en évolution (durée indicative: quatre à cinq semaines)	- Diversité des formes familiales - Relations de parenté - Ménage
L'emploi, une question de société (durée indicative: six à sept semaines) La population active	- Actifs / inactifs - Emploi salarié / non salarié - Chômage
La classification socioprofessionnelle	- Catégories socioprofessionnelles

PROGRAMME	NOTIONS PRINCIPALES QUE LES ÉLÈVES DOIVENT CONNAÎTRE, POUVOIR PRÉCISER ET UTILISER
<p>La production, un espace de relations économiques et sociales (durée indicative: neuf à dix semaines) La diversité des organisations et leurs objectifs</p> <p>La production dans l'entreprise</p> <p>L'organisation du travail et les relations sociales dans les unités de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise - Administration - Association - Facteurs de production (capital, travail) - Productivité du travail - Investissement - Valeur ajoutée - Organisation du travail - Contrat de travail - Représentation des salariés
<p>La consommation, une activité économique, sociale et culturelle (durée indicative: huit à neuf semaines) Les ressources: revenus et crédits</p> <p>Consommation et mode de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus primaires - Revenus de transfert - Revenu disponible - Salaire - Biens privés / Biens collectifs - Pouvoir d'achat - Niveau de vie - Effet de signe

Un document d'accompagnement fournira une grille de lecture indispensable à la mise en oeuvre de ce programme. Tout en respectant leur liberté pédagogique, il précisera à l'intention des professeurs, les attendus de ce programme et suggère des approches possibles ainsi que des appuis documentaires. Le document d'accompagnement explicitera aussi les allègements liés aux modifications de l'horaire réglementaire ; il s'efforcera de délimiter les thèmes à développer.

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

ALLÈGEMENTS

(portant sur le programme défini par
l'arrêté du 14 juin 1995 - BO spécial n°12
du 29 juin 1995)

HISTOIRE

Partie I : Le citoyen et la cité, à Athènes au Vème siècle avant J.-C. La citoyenneté dans l'empire romain au IIème siècle.

Ajouter dans la colonne programme : Un seul des deux thèmes est à étudier au choix du professeur.

Ajouter avant la partie II du programme dans la colonne programme : une seule des deux parties II et III du programme ci après est à étudier au choix du professeur.

Partie V : à la place de "La période révolutionnaire", lire : "La période révolutionnaire en France"

Supprimer : "3. L'Europe transformée par la période révolutionnaire" dans la partie programme et **supprimer** dans la partie commentaire correspondante : "Après avoir évoqué, à l'aide de cartes... les nouvelles conceptions diffusées par la Révolution française".

Partie VI : à la place de "L'Europe entre Restauration et Révolution (de 1815 au milieu du XIXème siècle)", lire "L'Europe entre Révolution et Révolution (des années 1790 au milieu du XIXème siècle)."

Ajouter : "1. L'Europe transformée par la période révolutionnaire" dans la partie programme et **ajouter** dans la partie commentaire correspondante : "Après avoir évoqué, à l'aide de cartes... les nouvelles conceptions diffusées par la Révolution française".

À la place de "1. Les aspirations libérales et nationales", lire "2. Les aspirations libérales et nationales".

Supprimer : "2. Le romantisme".

Dans la colonne "commentaire", **supprimer** : "On mettra en évidence... moitié du siècle".

GÉOGRAPHIE

En géographie, l'étude de la première partie du programme : "la Terre, planète des hommes" doit se limiter aux huit à dix heures prévues. Elle donne la priorité à l'approche spatiale.

La seconde partie : "les sociétés humaines face aux ressources et aux contraintes de la Terre" est recentrée sur les notions de ressources et de contraintes. Elle privilégie l'étude des interactions entre ces milieux et les sociétés humaines. Concernant les milieux physiques, l'échelle des temps historiques l'emporte sur celle des temps géologiques. Ces milieux ne doivent pas être étudiés pour eux-mêmes, mais en relation avec les adaptations et les interventions humaines.

Dans la mise en œuvre des thèmes II,3 : "la transformation des milieux par les hommes" et III,3 "l'aménagement des territoires par les hommes", les études de cas retenues sont systématiquement resituées dans des ensembles géographiques plus vastes. Elles sont abordées à la fois sous l'angle de la transformation des milieux et sous celui de l'aménagement des territoires. Ces études de cas s'inscrivent soit dans le cadre zonal (transformations et aménagements de milieux méditerranéens, transformations et aménagements de milieux semi-arides,...), soit dans un cadre azonal (transformations et aménagements de milieux montagnards, transformations et aménagements de milieux littoraux, avec par exemple le cas des polders,...).

Pour le même milieu physique, deux entrées sont donc utilisées successivement : une première mettant l'accent, parallèlement à la présentation du milieu physique, sur les techniques et les adaptations des sociétés locales et/ou traditionnelles ; une seconde mettant en lumière les impacts de techniques plus puissantes et de stratégies économiques et territoriales développées à plus petite échelle par des États modernes ou par des firmes nationales ou transnationales. L'exhaustivité est évidemment hors de portée dans ce domaine : il suffit de veiller à la variété des études de cas retenues. En revanche, le rôle des différents acteurs sociaux et spatiaux est toujours clairement identifié.

Dans les thèmes 1 et 2 de la troisième partie : "les villes et l'organisation de l'espace", "les mondes ruraux", les typologies à l'échelle mondiale sont abandonnées au profit de trois ou quatre exemples de fonctionnement d'espaces urbains et ruraux également resitués dans des ensembles géographiques plus vastes. Ces études menées à grande échelle font référence à celles qui ont été effectuées à petite échelle dans la première partie.

SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES ALLÈGEMENTS

(portant sur le programme défini par la note de service n°92-204 du 15 juillet 1992 - BO n°30 du 23 juillet 1992)

A - OBJECTIFS (SANS CHANGEMENT)

B - PROGRAMME ET COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ATTENDUES

L'enseignement de " sciences et techniques médico-sociales " (0+3h) est assuré par le professeur de sciences médico-sociales.

PROGRAMME	COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
<p>1 SCIENCES SANITAIRES ET SOCIALES</p> <p>1.1 Le cadre de vie</p> <p>1.1.1 Données démographiques et sociologiques de l'environnement social.</p> <p>1.1.2 Cadre administratif et associatif local</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune - Le département - Les associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Lire et interpréter des données démographiques (densité de population, taux de natalité, indice de fécondité, taux de nuptialité, de divorcialité ; pyramide des âges). - Présenter les caractéristiques sociologiques : <ul style="list-style-type: none"> - du milieu familial, - du milieu urbain, - du milieu rural. - Distinguer les compétences, en matière sanitaire et sociale, qui relèvent de la commune de celles qui relèvent du département. - Repérer les formes de participation de la population à la vie politique et sociale locale. - Citer les caractéristiques d'une association ; - Analyser la place et le rôle des associations dans la vie locale, à partir d'exemples du secteur sanitaire et social.
<p>1.2 Etude d'institutions sanitaires et sociales locales</p> <p>À partir d'établissements et de services en faveur des enfants et des personnes âgées :</p> <p>Etude du fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - missions - usagers : caractéristiques physiologiques, psychologiques, démographiques, sociologiques, économiques - personnels : fonctions et rôles <p>Etude de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statut juridique - organes de tutelle, décisionnels et consultatifs - organisation financière - personnels : statuts <p>L'étude de la structure sera développée pour une catégorie d'établissements seulement : établissements en faveur des enfants ou établissements en faveur des personnes âgées.</p>	

PROGRAMME	COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
<p>1.2.1 Établissements et services en faveur des enfants.</p> <p>- Institutions d'accueil des jeunes enfants.</p> <p>- Protection de la mère et de l'enfant</p> <p>- Institution scolaire</p>	<p>- Caractériser les principales étapes du développement physique, intellectuel, affectif et social de l'enfant de 0 à 12 ans.</p> <p>- Identifier les facteurs de développement de l'enfant.</p> <p>- Identifier et caractériser les établissements ou services d'accueil des jeunes enfants à partir de la réglementation et/ou d'observations.</p> <p>- Indiquer la fonction et le rôle d'un professionnel donné dans l'un des établissements ou services étudiés.</p> <p>- Caractériser le statut juridique des établissements étudiés.</p> <p>- Indiquer la fonction et le rôle d'un professionnel donné dans l'un des établissements ou services étudiés.</p> <p>- Exposer les objectifs généraux de la réglementation de la PMI et du service de promotion de la santé en faveur des élèves.</p> <p>- Citer et justifier les examens médicaux de la femme enceinte et du jeune enfant.</p> <p>- Présenter les objectifs des cycles pré-élémentaire et élémentaire et donner des exemples concrets les illustrant.</p>
<p>1.2.2 Établissements et services en faveur des personnes âgées.</p> <p>- Services de maintien à domicile</p> <p>- Établissements d'accueil et d'hébergement</p>	<p>- Situer statistiquement la population de plus de 60 ans.</p> <p>- Repérer la place des personnes âgées dans la vie sociale.</p> <p>- Présenter les caractéristiques physiologiques, psychologiques et économiques des personnes âgées.</p> <p>- Préciser les indicateurs de dépendance des personnes âgées.</p> <p>- Identifier et caractériser les services de maintien à domicile et les services d'accueil des personnes âgées en s'appuyant sur la réglementation et/ou des observations.</p> <p>- Comparer les différentes solutions offertes en fonction des caractéristiques physiologiques, psychologiques et socio-économiques des personnes âgées.</p> <p>- Caractériser le statut juridique des établissements étudiés.</p> <p>- Indiquer la fonction et le rôle d'un professionnel donné dans l'un des établissements ou services étudiés.</p>
<p>2. COMMUNICATION EN SANTÉ ET ACTION SOCIALE</p> <p>2.1 L'information sanitaire et sociale</p> <p>2.1.1 Recherche et classement de la documentation</p> <p>- Sources documentaires</p> <p>- Traitement des documents : enregistrement, dépouillement, classement, indexation</p> <p>2.1.2 Présentation et diffusion de l'information</p> <p>- Supports de l'information :</p> <p>. fichiers, imprimés professionnels</p> <p>. lettres, comptes rendus</p> <p>- Visualisation de l'information</p> <p>. dépliants, tracts</p> <p>. présentation murale de l'information</p> <p>2.1.3 Utilisation de fichiers automatisés</p> <p>2.2 La communication dans le secteur sanitaire et social</p> <p>Observation et pratique de situations de communication :</p> <p>- l'entretien direct, téléphonique ;</p> <p>- les relations dans un groupe de travail : l'écoute, la prise de la parole, le fonctionnement d'un groupe de travail.</p>	<p>- Citer quelques sources documentaires du secteur sanitaire et social</p> <p>- Rechercher une information dans une documentation.</p> <p>- Consulter une banque de données.</p> <p>- Utiliser l'annuaire électronique</p> <p>- Classer les documents selon différents ordres de classement.</p> <p>- Remplir un document professionnel.</p> <p>- Rédiger une lettre simple</p> <p>- Effectuer un compte-rendu écrit ou oral de visite ;</p> <p>- Dégager les règles de composition d'un tract, d'un dépliant à partir de documents existants.</p> <p>- Dans un fichier automatisé : créer une nouvelle fiche, modifier et sélectionner des informations.</p> <p>- Préparer et conduire un entretien direct ou téléphonique : demande de rendez-vous, recherche d'informations.</p> <p>- Transmettre par écrit un message oral.</p> <p>- Identifier dans une situation donnée les informations relevant du secret professionnel.</p> <p>- Repérer les rôles et les fonctions de chaque élément d'un groupe de travail.</p>

SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES ET PARAMÉDICALES ALLÈGEMENTS

(portant sur le programme défini par la note de service n°92-204 du 15 juillet 1992 - BO n°30 du 23 juillet 1992)

OBJECTIFS

L'enseignement des " sciences et techniques biologiques et paramédicales " a pour objectifs :

- l'acquisition de connaissances technologiques, de méthodologies et de savoir-faire caractéristiques des laboratoires de biochimie et de microbiologie ;
- une sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de sécurité spécifiques de ces laboratoires ;
- une initiation à la technologie et à la terminologie médicales ;
- l'acquisition de connaissances scientifiques sur l'organisation structurale des systèmes vivants afin de comprendre la spécificité des méthodologies et des savoir faire mis en œuvre au laboratoire.

CAPACITÉS ET COMPÉTENCES ATTENDUES

L'enseignement des " sciences et techniques biologiques et paramédicales " permet de développer les capacités et les compétences suivantes :

1 - Observer et analyser

- Dégager des éléments pertinents et des conclusions à partir de l'observation de préparations microscopiques ou de la mise en œuvre de protocoles expérimentaux.
- Classer et ordonner des données ou des informations.
- Mettre en relation des données ou des informations.
- Schématiser et structurer une observation ou une expérience : produire un tableau de mesures, un graphique, un schéma ; dégager les étapes d'une expérimentation ou les étapes de résolution d'un problème.

2 - Réaliser

- Etablir une liste du matériel et des produits nécessaires à la mise en œuvre d'une technique.
- Organiser le travail dans le temps et dans l'espace.
- Exécuter de façon autonome, méthodiquement et avec soin un protocole opératoire.
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures d'hygiène et de sécurité spécifiques aux manipulations envisagées.
- Assurer le nettoyage et le rangement de son poste de travail.

3 - Interpréter et justifier

- Interpréter des résultats et des données.
- Justifier la cohérence des unités et savoir effectuer des changements d'unités.
- Justifier le montage réalisé.
- Déterminer rapidement un ordre de grandeur.

4 - Collecter et traiter l'information

- Lire et expliciter un énoncé ou un protocole ou un schéma.
- Traduire un symbole, un pictogramme ou un terme techniques.
- Sélectionner des documents se rapportant à un sujet donné (protocoles opératoires, fiches matériels ou fiches produits, consignes de sécurité...).
- Remplir une grille d'observation ou un tableau de résultats.
- Rédiger un compte-rendu des observations et des analyses effectuées.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les 3 heures hebdomadaires de cet enseignement seront dispensées sous forme de travaux pratiques au laboratoire.

Un découpage indicatif du programme en semaines est proposé ci-après. Il prend en compte le temps nécessaire pour les devoirs et les contrôles. Pour tenir compte des centres d'intérêt des élèves, et notamment de leur projet de poursuite d'études, l'enseignement est organisé autour d'un tronc commun de "sciences et techniques biochimiques et biologiques" de 28 semaines et d'un thème complémentaire de 6 semaines portant soit sur les " techniques microbiologiques " soit sur les " techniques d'imagerie médicale ".

PROGRAMMES	COMMENTAIRES
1.2 Microbiologie	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les propriétés permettant de caractériser les principaux glucides étudiés : masse moléculaire, solubilité, pouvoir réducteur, réactions furfuraliques, hydrolyses acide et enzymatique. - Donner une classification simple des glucides, protides, lipides en dégageant les notions de monomère, de polymère, de macromolécule et en décrivant les principales propriétés physiques et chimiques qui permettent de différencier ces trois catégories de biomolécules. - Présenter de façon simplifiée les molécules d'ADN et d'ARN ainsi que leur localisation cellulaire. - Présenter l'origine de la diversité des macromolécules biologiques : nature des oses ou des acides aminés ou des nucléotides constitutifs, nombre et séquence de ces biomolécules constitutives. <p><i>Aucune écriture de formule développée ou semi-développée n'est exigible.</i></p>
1.2.1 Diversité du monde microbien	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les différents groupes de micro-organismes eucaryotes et procaryotes et indiquer leurs caractéristiques morphologiques et structurales. <p><i>Distinguer bactéries, champignons microscopiques (levures, moisissures), algues microscopiques, protozoaires (les virus ayant été répertoriés précédemment)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier et représenter les principales morphologies bactériennes rencontrées : coques, bacilles, formes spiralées, filaments ramifiés.
1.2.2 Physiologie bactérienne	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager les concepts d'aérobiose, d'anaérobiose et d'aéro-anaérobiose. - Expliciter les facteurs physico-chimiques qui conditionnent la croissance : température, pH, pression osmotique, nature et concentration des substrats, additifs divers. - Relier cette étude aux règles d'hygiène et de prévention appliquées dans le domaine alimentaire et dans le domaine médical.
1.2.3 Micro-organismes et milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Définir saprophytisme, symbiose et parasitisme. - Définir infection et pouvoir pathogène. Introduire la notion d'infections opportunistes. - Présenter les modalités du pouvoir pathogène : multiplication du germe, production de toxine. - A partir d'exemples variés, dégager les éléments constituant les circuits de contaminations directe et indirecte : réservoirs de micro-organismes, transmission par contact direct ou par contact indirect, voies de pénétration dans l'organisme hôte. - Montrer les particularités de l'infection virale (sans entrer dans le détail des mécanismes).
1.2.4 Lutte anti-microbienne	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de l'analyse d'exemples variés de circuits de contamination directe et indirecte, dégager les mesures et les actions concourant à une prévention collective ainsi que les mesures de prévention individuelle. - Différencier les moyens de prévention (hygiène générale, vaccination, séroprophylaxie, chimioprophylaxie) et les moyens de traitement (chimiothérapie, sérothérapie) d'une maladie infectieuse.
2 - TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	
2.1 Techniques d'exploration physiologique - Dissections : préparation d'organes et d'appareils.	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager et identifier organes et appareils.
2.2 Techniques microscopiques	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les différentes parties d'un microscope optique et leurs différentes fonctions. - Définir le pouvoir séparateur et en expliquer l'augmentation dans le cas de l'immersion. - Définir le grossissement d'un microscope. - Maîtriser l'utilisation du microscope : <ul style="list-style-type: none"> . utiliser le grossissement adéquat, . régler l'éclairage, . faire la mise au point lors de l'utilisation d'objectifs à sec et d'objectifs à immersion, . apprécier la taille réelle des objets observés, . réaliser l'entretien courant. - Réaliser des préparations microscopiques, avec ou sans coloration. - Observer au microscope optique des cellules eucaryotes des tissus, des cellules eucaryotes unicellulaires (levures), des bactéries. - Identifier, à partir de l'analyse de documents photographiques, les ultrastructures cellulaires.
2-3- Techniques biochimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et utiliser la verrerie courante de laboratoire. - Exécuter de façon autonome, méthodiquement et avec soin, des techniques biochimiques : <ul style="list-style-type: none"> . quelques techniques de fractionnement (broyage, précipitation, filtration, centrifugation, dialyse, chromatographie sur papier ou sur couche mince) ; . quelques techniques de caractérisation des constituants de la matière vivante par des méthodes chimiques et enzymatiques.

PROGRAMMES	COMMENTAIRES
<p>B - THÈME COMPLÉMENTAIRE “ Techniques bactériologiques ” ou “ Techniques d’imagerie médicale ”</p> <p>1- Techniques bactériologiques</p> <p>2- Techniques d’imagerie médicale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Observer les règles de la manipulation aseptique. - Décontaminer, désinfecter et stériliser matériels, supports, milieux et produits microbiens. - Organiser le poste de travail. - Exécuter de façon autonome, méthodiquement et avec soin, sans en exiger une maîtrise parfaite, les techniques bactériologiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> . préparation de milieux de culture simples, . ensemencements en milieu solide et en milieu liquide, . isolements . observations microscopiques (état frais, coloration au bleu de méthylène, coloration de Gram) . action d’antiseptiques et/ou d’antibiotiques. - Présenter de façon très simplifiée les principes physiques des techniques mises en œuvre dans les examens endoscopiques et les examens d’imagerie diagnostique (examens radiologiques classiques, scanographie, examens scintigraphiques, imagerie par résonance magnétique, échographie). - Préciser l’intérêt et les limites des différents moyens d’investigation. . <i>Ce thème permettra une initiation à la terminologie médicale et s’appuiera ou prolongera l’étude des organes et des appareils entreprise dans le tronc commun.</i> . <i>Des visites de services de radiologie en milieu hospitalier permettront de compléter utilement cette approche.</i>

TECHNIQUES DES SCIENCES PHYSIQUES

ALLÈGEMENTS

(portant sur le programme défini par la note de service n°94-296 du 1^{er} décembre 1994 BO n°18 du 15 décembre 1994)

RUBRIQUE À ALLÉGER	ALLÈGEMENT
II - Programme de physique	
1 - Mécanique	Suppression de l'alinéa 3. Interactions mécaniques et de l'alinéa 7 "équilibre d'un solide soumis à l'action de trois forces"
2 - Statique des fluides	Suppression totale
5 - Électricité	Suppression de l'alinéa 1. "erreurs de mesure..." Mais maintien de l'alinéa 2. "Réalisation d'une alimentation stabilisée..."
III - Programme de chimie	
2 - Chimie organique	Suppression totale
4 - Chimie minérale	Suppression des rubriques suivantes : 1. Identification d'ions en solution 3. Etude des propriétés physico-chimiques les plus caractéristiques de trois corps purs simples : dihydrogène, dioxygène, fer.

PROGRAMME D'HISTOIRE- GÉOGRAPHIE DU CYCLE TERMINAL Séries générales ALLÈGEMENTS

A. du 28-7-1999 ; JO du 3-8-1999
NOR : MENE9901624A
RLR : 524-5

Vu L. n° 89-486 du 10-7-1989 mod. ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 ; A. du 14-6-1995 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 12-7-1999

Article 1 - Le programme de l'enseignement d'histoire et géographie du cycle terminal de la voie générale est modifié conformément au contenu de l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 1999-2000 pour la classe terminale des séries, économique et sociale, littéraire, scientifique.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe

HISTOIRE

Dans l'introduction, premier paragraphe, quatrième phrase, remplacer : "La seconde partie du programme porte sur le monde de 1945 à nos jours ;" par "La seconde partie du programme porte sur le monde depuis 1945".

PROGRAMME

COMMENTAIRE

I - La Seconde Guerre mondiale : (7 à 9 heures)

1 - Les grandes phases

L'analyse des grandes phases, à partir de cartes, se limitera à l'essentiel. Elle mettra en évidence l'extension géographique et le caractère total du conflit.

2 - L'Europe et la France dans la guerre

(sans changement)

3 - Bilan de la guerre

(sans changement)

II - Le monde depuis 1945 : (21 à 23 heures)

On arrêtera l'étude au début de la décennie 1990.

1 - Les transformations économiques et sociales des pays industrialisés depuis 1945.

On tracera le cadre économique et social du second XXe siècle en évoquant successivement la croissance et la crise et en insistant sur les mutations sociales, l'évolution de la civilisation matérielle et des genres de vie.

2 - Deux grands modèles idéologiques (institutions, société, culture), et leur évolution : le modèle soviétique et le modèle américain.

Sans entrer dans le détail de l'histoire événementielle, on insistera sur les traits majeurs qui caractérisent ces modèles. On analysera l'évolution de leur influence, les limites de leur rayonnement depuis 1945.

3 - Les affrontements des grandes puissances et la dissolution des blocs.

(sans changement)

4 - L'émancipation des peuples dépendants et l'émergence du Tiers Monde.

À partir de cartes et d'exemples choisis pour illustrer des processus différents, on analysera les mouvements d'émancipation des peuples depuis 1945, et aussi les problèmes économiques et sociaux de ces pays, ceci en relation avec la première partie du programme de géographie.

III - La France depuis 1945 : (9 à 11 heures)

1 - L'évolution politique.

On étudiera les grandes phases de la vie politique de la France depuis 1945. On analysera les institutions de la Vème République et leur fonctionnement. On examinera les orientations durables et les grandes phases de la politique extérieure, en la replaçant en particulier dans le cadre de la construction européenne.

2 - Économie, société, culture :

(sans changement).

GÉOGRAPHIE

En géographie, il est rappelé que la première partie ("L'organisation géographique du monde") est essentiellement abordée sous forme d'études cartographiques. Ces chapitres peuvent introduire la seconde partie du programme d'histoire ("Le monde de 1945 à nos jours") ou se placer en conclusion de celle-ci.

Dans la seconde partie ("Trois puissances économiques mondiales") l'étude des trois puissances économiques ne donne pas lieu à une juxtaposition d'analyses sectorielles (agriculture, industrie, ...) ou régionales (la Sun Belt, l'axe rhénan,...). Elle répond à des problématiques plus vastes sur l'organisation générale du territoire et sur les inscriptions spatiales de chaque puissance aux échelles nationale, continentale et mondiale. Elle montre comment le développement des échanges et des relations internationales influe sur les recompositions régionales des territoires. Elle privilégie, à côté des visions géopolitiques et culturelles, les expressions géographiques de la puissance dans sa capacité à produire, à implanter des activités, y compris hors du territoire national. De façon complémentaire, elle souligne comment, en fonction de leurs activités et de leur dynamisme, les différents espaces régionaux participent inégalement à la puissance d'un pays.

Dans la troisième partie ("Quelques problèmes géographiques mondiaux à l'échelle continentale"), le quatrième thème ("population et développement") est maintenu, mais le professeur traite au choix soit l'exemple indien, soit l'exemple chinois. Chaque année, un seul des trois autres thèmes est proposé. Pour 1999-2000, le thème retenu est celui des grandes villes d'Afrique.

PROGRAMME D'HISTOIRE- GÉOGRAPHIE DU CYCLE TERMINAL Série STT ALLÈGEMENTS

A. du 28-7-1999 ; JO du 3-8-1999
NOR : MENE9901625A
RLR : 524-9

Vu L. n° 89-486 du 10-7-1989 mod. ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 rel. au CNP ; A. du 9-5-1995 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 12-7-1999

Article 1er - L'arrêté du 9 mai 1995 définissant les programmes d'histoire-géographie du cycle terminal de la voie technologique est modifié conformément au contenu de l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 1999-2000 pour la classe terminale de la série sciences et technologies tertiaires.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe

HISTOIRE

Le monde de 1939 à nos jours

Au lieu de : I - Trois questions obligatoires
Lire : I - Les professeurs doivent traiter au choix deux des trois questions ci-après.

Au lieu de : II - Une question au choix
Lire : II - Les professeurs doivent traiter au choix une des quatre questions ci-après.

GÉOGRAPHIE

L'espace mondial

Au lieu de : I - Trois questions obligatoires
Lire : I - Les professeurs doivent traiter au choix deux des trois questions ci-après.

Au lieu de : II - Une question au choix
Lire : II - Les professeurs doivent traiter au choix une des quatre questions ci-après.